

Commentaire d'ouverture fait devant le Comité permanent du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie de la Chambre des communes.

Ottawa, le 27 août 2010

Par Denis Bélisle, professeur au département de lettres et communications de l'Université de Sherbrooke et vice-président de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université.

En tant que porte-parole de plus de 5,000 professeurs et chercheurs universitaires, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université considère malheureux et inopportuns les changements radicaux et injustifiés apportés cet été à la stratégie du recensement canadien. Nous nous opposons à la nouvelle formule proposée. Nous souhaitons vivement que l'usage du questionnaire long soit maintenu pour le recensement de 2011, tout comme son caractère obligatoire, et que la nécessité d'y répondre fasse l'objet d'une promotion positive auprès de la population.

Dans une société comme la nôtre, où la protection de la vie privée constitue une valeur fondamentale, où la transparence est garante du lien de confiance entre le gouvernement et la population, où la préoccupation pour les processus de gouvernance est au cœur des débats qui sont en train de façonner le tissu social, et où l'équité, la tolérance et la justice sociale, ne peuvent être soutenues que par une vision claire, un portrait précis de ce qu'est réellement, dans les faits, le Canada – nous considérons qu'il est irresponsable de chercher à neutraliser la seule procédure permettant aux Canadiens de vraiment se connaître eux-mêmes : soit le recensement quinquennal obligatoire.

Pour le Québec, seulement au niveau universitaire, il serait extrêmement désolant de voir plus de 75 projets de recherche mis en péril, dont certains sont financés par le gouvernement fédéral. Le tort causé à ces travaux, ainsi qu'à tous les projets et recherches utilisant le recensement ou ses données dérivées, engendrera un brouillard dans lequel devront travailler l'ensemble des décideurs. Sans l'éclairage de données fiables, cette situation pourra causer des dommages irréparables en entretenant pendant trop longtemps des idées fausses ou erronées, et ce, d'une manière insidieuse jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour y remédier.

Pire encore, puisque l'information privilégiée permet la manipulation, il serait navrant de laisser la gouvernance du Canada en pâture à des organisations ayant les moyens techniques et financiers de s'approprier elles-mêmes les données pertinentes, de les traiter et de les analyser dans le secret, pour ensuite faire commerce de leurs résultats et permettre aux plus offrants de planifier leurs interventions avec des chances accrues de succès. Un gouvernement ne devrait jamais accepter qu'une entreprise ou une organisation à but lucratif soit en mesure

d'être mieux renseignée sur sa propre population en général, et une population ne devrait jamais accepter que les données la concernant, pour lesquelles elle a payé, ne soient pas démocratisées.

Notre recensement, sous sa dernière itération en 2006, est l'application d'un processus éprouvé pendant des décennies, mené par des professionnels accomplis, et dont la renommée dépasse nos frontières. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, un recensement n'est pas qu'une affaire de questionnaire. Il s'agit d'une procédure complexe, où chaque maillon est fragile. La planification de l'échantillon, la formulation des questions, la procédure de cueillette, la saisie des données, le nettoyage de fichiers et le traitement des données n'en sont que les jalons les plus évidents. Chacune des composantes et des étapes d'un recensement peut introduire une variance d'erreur et son élimination repose essentiellement sur l'expérience antérieure, détenue ici, dans ce pays, par Statistique Canada, une organisation dont la crédibilité, la compétence et l'impartialité, non seulement n'avaient jamais été mises en doute, mais envers laquelle la population manifestait – et manifeste encore plus après la démission de son ex-directeur Munir Sheikh – confiance et sympathie. Nous sommes donc d'avis, à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, que le recensement doit, bien sûr, faire l'objet d'une approbation politique, mais que le contrôle effectif de toute l'opération du recensement, dans tous ses détails, y compris et surtout le questionnaire, devrait être retourné sans condition à Statistique Canada afin que les personnes en ayant la charge puissent mener à bien leurs travaux sans aucune ingérence.